

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/202399D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE ARMORICAINE  
Adresse : 8, rue de l'Hôtel de Ville 35470 BAIN DE BRETAGNE  
Représentée par : Monsieur GASNIER Stéphane  
SIRET : 438 913 105 00021      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 12 035 0793 0      Délivré le : 18/10/2017

Pour la somme de 105 000 euros (cent cinq mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 27/01/2022

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

  
Filhet-Allard Crédit  
PARLEMENTAIRE FINANCIERS  
Parlementaires de Cabanis  
31240 LUXEMBOURG  
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07002071 - www.orias.fr

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/202402D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE ARMORICAINE  
Adresse : 11 PLACE DE LA MAIRIE 35310 CHAVAGNE  
Représentée par : Monsieur GASNIER Stéphane  
SIRET : 438 913 105 00047      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 17 035 0019 0      Délivré le : 21/12/2017

Pour la somme de 105 000 euros (cent cinq mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 27/01/2022

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



**Filhet-Allard Crédit**  
PARCOURS FINANCIERS  
Parcours de Cabanis  
31240 LUXEMBOURG  
Tél. 05 61 24 66 05 / Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07002071 - www.orias.fr



## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/202403D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE ARMORICAINE  
Adresse : 48 RUE GENERAL LECLERC 35580 GUICHEN  
Représentée par : Monsieur GASNIER Stéphane  
SIRET : 438 913 105 00054      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 18 035 0012 0      Délivré le : 25/07/2018

Pour la somme de 105 000 euros (cent cinq mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 27/01/2022

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

  
Filhet-Allard Crédit  
PARCOURS FINANCIERS  
Par... de Cabanis  
81240 LUXEMBOURG  
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07002071 - www.orias.fr